



MANDAT PAPIER

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :.....désigné ci-dessous par le « mandant »

Et

BACHELIER BRUNO en qualité de gérant de l'auto-école de Léon, désigné ci-dessous par le « mandataire ».

Considérant que le mandataire donne mandat exprès et spécial au mandataire, que le mandataire accepte d'exercer le mandat exprès et spécial et que les parties ont les capacités et qualités d'exercer tous les droits requis pour la conclusion de ce contrat.

En conséquence, les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet

Autorisation de toute les démarches de Mise en inscription des dossiers pour les permis B,AM,B78 ou demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire sur le site ANTS.

Article 2 : Rémunération

Aucune rémunération supplémentaire ne sera demandé pour ces actes car déjà compris dans les « frais de dossier et d'inscription à l'auto-école ».

Article 3 : Durée

La durée de ce mandat sera d'au moins 6 mois et idéalement jusqu' à l'obtention du titre du permis de conduire.

Article 4 : Obligations du mandataire

Le mandataire s'engage à exécuter personnellement son mandat, et ce, dans le meilleur intérêt du mandant et de ne pas agir dans son intérêt propre, ni celui d'un tiers et dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conféré par le présent contrat et dans le cadre des lois en vigueur.

Le mandataire s'engage à informer le mandant de toute situation le justifiant, ou à la demande de celui-ci, de l'état de l'exécution du contrat.

Article 5 : Obligations du mandant

Le mandant s'engage à tout mettre en œuvre afin de faciliter les missions du mandataire, et de lui apporter tous les documents nécessaires et ce dans les meilleurs délais pour la bonne exécution du mandat.

Article 6 : à préciser que

Tous les documents liés au mandat seront en possession du mandataire qui sera le seul à pouvoir les éditer.

De même ce mandat implique qu'il ne sera pas possible de transférer une demande terminée sur un compte pro ANTS d'une autre école de conduite.

Fait à Léon le.....en deux exemplaires

Signatures des parties (ainsi que les représentants légaux si mandant mineur)